

CONVENTION DE PAIEMENT

Entre :

**LA SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT
(SOGETD SARL)**

Et

**LA SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ECO-
AGRICULTEURS ET PRODUCTEURS DE ROBERT PORTE
(COOP-CA EC.A.P.R)**

Entre les soussignés :

LA SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT, en abrégé « **SOGETD** », société à responsabilité limitée au capital de FCFA 10 000 000 (dix millions) dont le siège est sis à SAN-PEDRO QUARTIER LAC FRANCOPHONIE, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro : **CI-SAP-2021-B-1254** et titulaire du Compte Contribuable **N°1101254 F** ; Adresse Postale : **02 BP 338 SAN PEDRO 02** ; Téléphone : **27 34 71 14 70** ; E-mail : **sogetd2010@hotmail.fr**.

Représentée par son Gérant, Monsieur **TOURE Issouf**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Dénommée dans le corps des présentes pour en faciliter la rédaction, « **la SOGETD** ».

D'une part ;

Et

LA COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ECO-AGRICULTEURS ET PRODUCTEURS DE ROBERT PORTE en abrégé **COOP-CA EC.A.P.R**, au capital de cinquante millions de francs CFA, ayant son siège social dans la commune de SOUBRE à ROBERT PORTE, immatriculée au registre des sociétés coopératives sous le numéro **CI-SBR-01-2014-C11-00163** ;

Représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur **SAWADOGO Wahabo**, commerçant demeurant à SOUBRE, de nationalité ivoirienne, né le 11 décembre 1980 à Yaboyo, titulaire de la carte nationale numéro **CI004064740** délivrée à Abidjan, le 10 mai 2022 et valable jusqu'au 10 mai 2032.

Dénommée dans le corps des présentes pour en faciliter la rédaction, « **La COOP-CA EC.A.P.R** ».

D'autre part ;

La **SOGETD** et la **COOP-CA EC.A.P.R** ci-après désignées, ensemble, les « **Parties** » ou, séparément, chaque « **Partie** », ou, individuellement comme ci-dessus indiqué ;

Préambule

Attendu que la **COOP-CA EC.A.P.R** a sollicité l'aide de la **SOGETD** afin d'obtenir la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain destinée à constituer une garantie hypothécaire pour un prêt bancaire au profit de la coopérative.

Pour en faciliter la procédure, les parties ont fait formaliser par Maître Louise ESSIS-LAURENT, Notaire, un contrat de Vente-morcellement en date des 11 et 24 juillet 2024, portant sur la parcelle de terrain non bâtie d'une superficie de 10 000 m² sise à GRAND-GABO, dans la commune de San Pedro, à détacher par voie de morcellement d'une parcelle de plus grande superficie formant le Titre Foncier numéro 4920 de la Circonscription Foncière du BAS-CAVALLY.

La **COOP-CA EC.A.P.R** a émis le souhait d'acquérir définitivement la parcelle objet du contrat de Vente-morcellement.

A cet effet, elle s'est engagée à s'acquitter auprès de la SOGETD du montant de quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA fixé dans le contrat de Vente-morcellement des 11 et 24 juillet 2024.

La SOGETD marquant son accord, les parties se sont rapprochées et ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de règlement du montant de quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA convenu entre les parties en contrepartie de la mise à disposition au profit de la COOP-CA EC.A.P.R de la parcelle d'une superficie de 10 000 m² sis à GRAND-GABO, dans la commune de San Pedro, à détacher par voie de morcellement d'une parcelle de plus grande superficie formant le Titre Foncier numéro 4920 de la Circonscription Foncière du BAS-CAVALLY.

Article 2 : Conditions et Modalités

La COOP-CA EC.A.P.R représentée par Monsieur SAWADOGO Wahabo et la SOGETD conviennent que la coopérative s'acquittera du montant de quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA, en 16 mensualités d'un montant identique, à savoir :

- Le 05 avril 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 mai 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 juin 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 juillet 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 aout 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 septembre 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 octobre 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 novembre 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 décembre 2025 : 5 millions de FCFA
- Le 05 janvier 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 février 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 mars 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 avril 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 mai 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 juin 2026 : 5 millions de FCFA
- Le 05 juillet 2026 : 5 millions de FCFA

La COOP-CA EC.A.P.R effectuera les paiements en espèces , chèque ou par virements bancaires sur le compte de la SOGETD dont les coordonnées lui seront communiquées.

Article 3 : Clause de bonne foi

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi, toutes les obligations mises à leur charge par les présentes et à ne pas remettre en cause la présente convention.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Article 5 : Règlement de différend-Attribution de compétence-élection de domicile

Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour trouver une solution amiable à toute difficulté ou différend qui surviendrait dans l'exécution ou l'interprétation ou la validité de la convention ou en relation avec celle-ci.

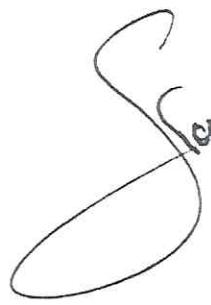
Tout différend qui ne serait pas réglé à l'amiable dans les trente (30) jours de sa survenance, après notification par l'une des parties à l'autre par lettre déchargée, sera soumis au Tribunal de Première Instance de San Pedro.

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Ainsi fait à San Pedro, le 21/05/2025
En deux (2) exemplaires originaux,
Chaque partie reconnaissant en avoir reçu une copie.

Faire précéder la signature de la mention
Manuscrite « *Lu et approuvé* »

Pour la SOGETD
Le Gérant



SOGETD
Société des Entreprises pour le Développement et la Transformation des Produits du Milieu
Le Directeur
Tel. 34 71 14 71
Fax 07 41 01 11
B.P. 100
01 000 Bamako

Monsieur TOURE ISSOUF

Pour la COOP-CA EC.A.P.R
Le Président du Conseil d'Administration



PO
SAWADOGO WAHABO
COOP-CA ECAPR
Société Coopérative Avec Conseil
Administration des Eco-Agriculteurs
et Producteurs de Robert Poite
Le PCA
SAWADOGO WAHABO
Tel 07 08 45 28 64 / 05 46 44 66 18

Monsieur SAWADOGO Wahabo